

Acte réglementaire (délibération du conseil d'administration) en date du 7/11/2011.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 28 octobre 2011 ;

Arrête

ARTICLE 1 : il est créé par Collège Frédéric MISTRAL un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé E SIDOC du CRDP de Charente-Poitou dont l'objet est la mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :
- Etat civil, classe de l'élève

ARTICLE 3 : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :
aucun

ARTICLE 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service Collège Frédéric MISTRAL 136 rue des étoffes 34400 LUNEL

ARTICLE 5 : le droit d'opposition prévu au titre de l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 ne s'applique pas au présent traitement

ARTICLE 6 : le chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée à l'accueil du collège F. Mistral et publiée sur le site internet du collège.